
Présentation aux nouveaux arrivants sur les impôts au Québec/Canada

Présenté par

Alain Julien Ngalle

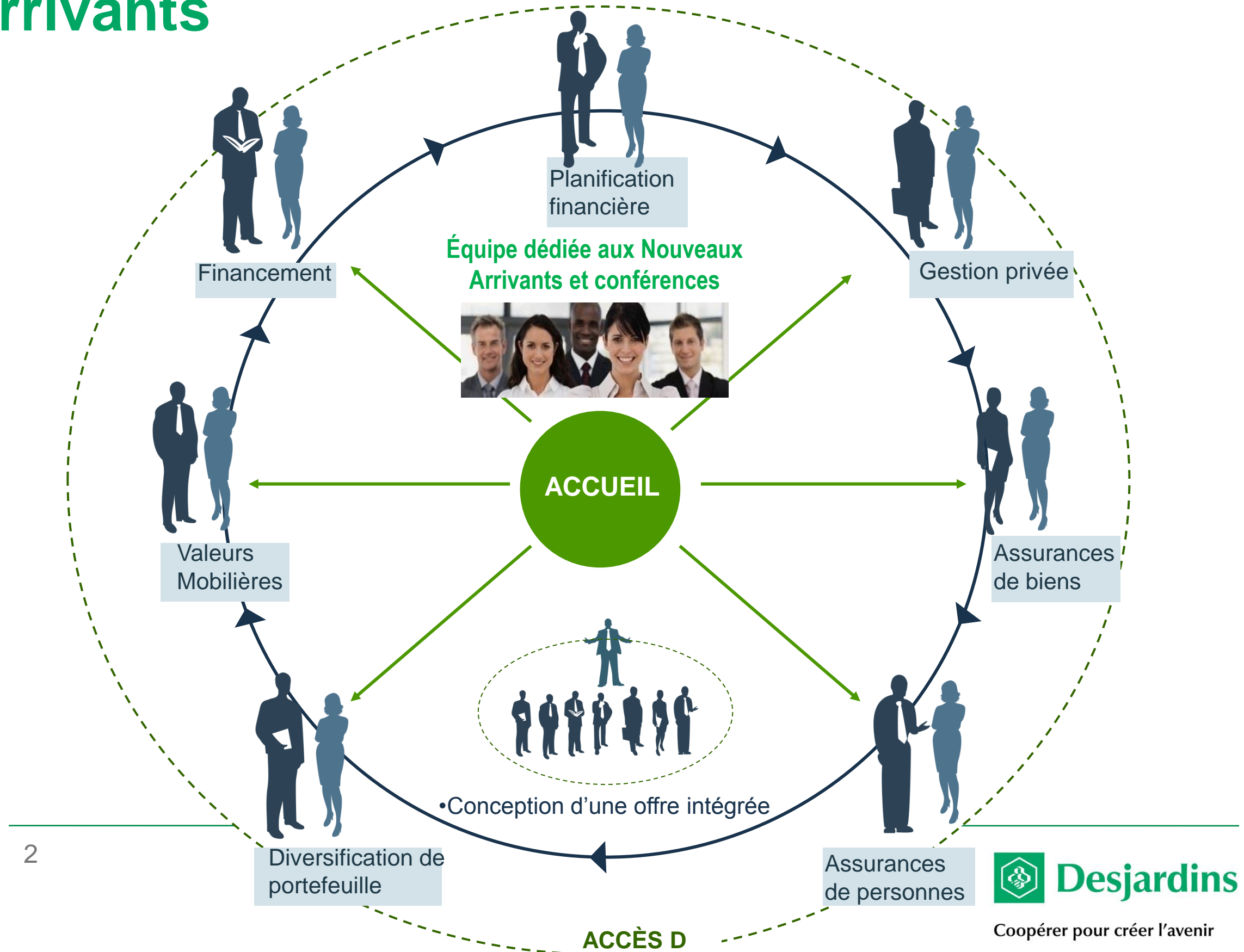
Conseiller vente-conseil et développement
des affaires,
Nouveaux arrivants
Représentant en épargne collective pour
Desjardins Cabinet de services financiers inc.

Benoit Poudrette,
CPA Auditeur, CGA
Associé



Coopérer pour créer l'avenir

Présentation de l'équipe dédiée aux Nouveaux Arrivants



Notre accompagnement, saviez-vous que ?

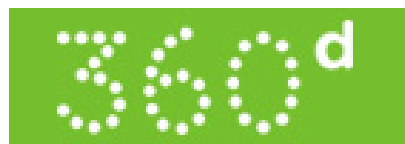
Carte de guichet
GRATUITE, carte de crédit



Équipe dédiée aux Nouveaux
Arrivants et conférences



Ouverture de compte
à distance
GRATUITE et virements



Centres Jeunesse
18-30 ans



Membre et Client



1^{er} groupe coopératif du Canada

7 millions de membres et clients

1^{er} rang nord-américain du classement « 2015
World's 20 Strongest Banks » (Bloomberg)

Assurance Santé,
Auto, Habitation



AVANTAGE EXCLUSIF
AUX MEMBRES



Conseils comptables et fiscaux



GRUPE
HÉBERT CRISPO

SOCIÉTÉS DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
CORPORATIONS OF CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Prêt immobilier



Partenaires
internationaux

Crédit Mutuel



Téléphonie - Internet



Pour nous rejoindre à la suite de cette conférence :
accueil.nouveaux.arrivants@desjardins.com



Visitez **desjardins.com/NouveauxArrivants**
pour plus d'infos



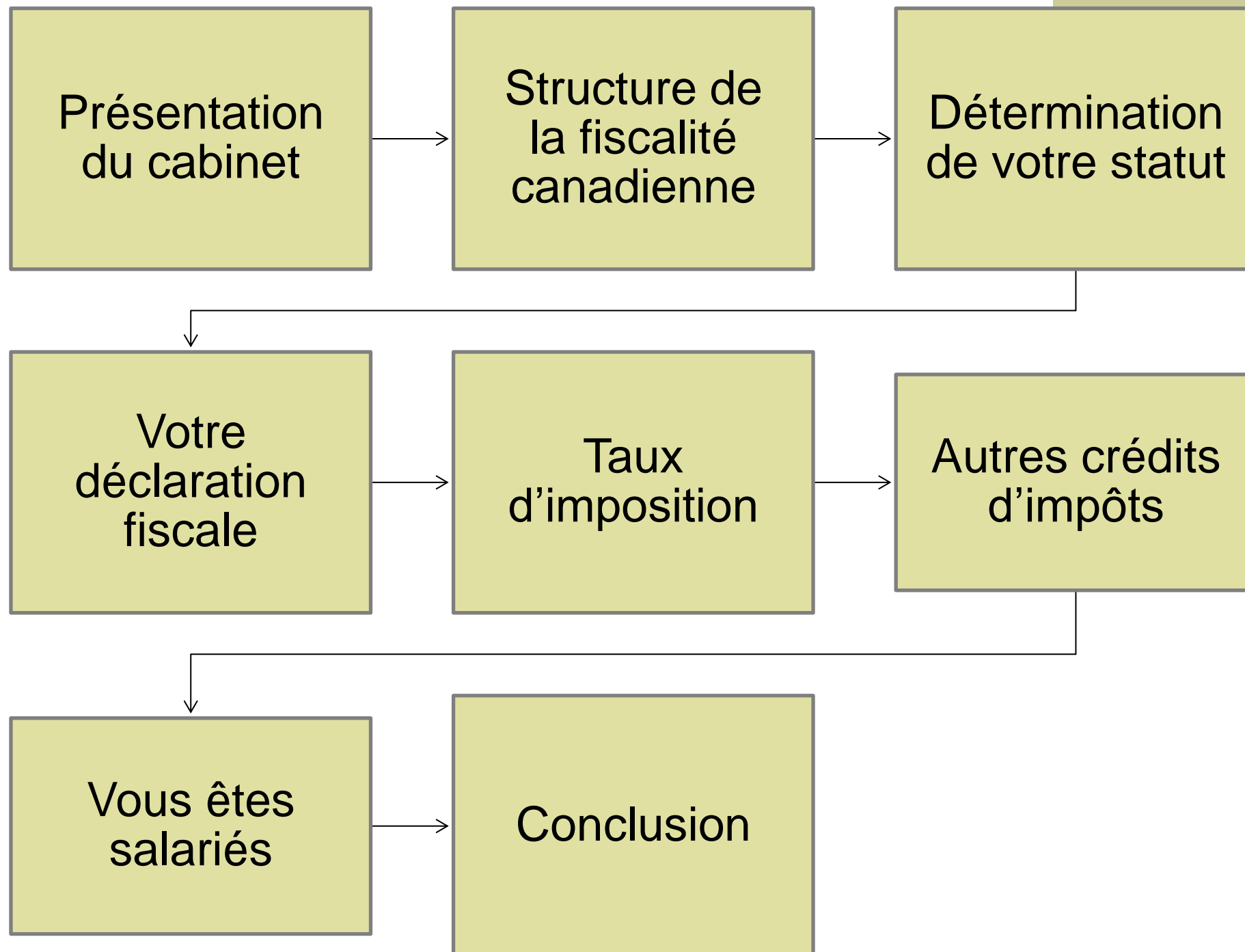
G R O U P E
HÉBERT CRISPO

SOCIÉTÉS DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
CORPORATIONS OF CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Présentation aux nouveaux arrivants

2017

PLAN DE LA PRÉSENTATION



PRÉSENTATION DU CABINET



Notre cabinet

■ Groupe Hébert Crispo

Le Groupe Hébert Crispo offre des services comptables et financiers personnalisés aux petites et moyennes entreprises (PME) depuis 1993. Notre cabinet, né de la fusion de deux firmes comptables, est l'un des plus importants de la Montérégie. Son équipe est composée de plusieurs comptables professionnels agréés et fiscalistes oeuvrant dans différentes sphères d'activité. Ses clients sont présents dans tous les secteurs de l'activité économique québécoise.

Aujourd'hui, le cabinet compte 3 firmes associées et 42 employés

Visitez notre site web : <http://ghcca.com>

Notre cabinet (suite)

- Poudrette & Associée Inc. (membre du Groupe Hébert Crispo)
 - C'est 2 associés :
 - Benoit Poudrette, CPA auditeur CGA
 - Isabelle Tremblay
 - 14 employés dont :
 - 4 professionnels
 - 3 bacheliers
 - 7 techniciens comptables et personnel administratif
 - 2 fiscalistes affiliés à notre société et un réseau de contact dans toutes les sphères d'activités
 - R&D
 - Réorganisation corporative
 - Interprétation des lois fiscales

STRUCTURE DE LA FISCALITÉ CANADIENNE



Structure de la fiscalité canadienne

- Il y a deux paliers gouvernementaux :
 - Ministère du Revenu du Québec
 - Agence du Revenu du Canada

- Vous devez produire votre déclaration d'impôt 2016 avant le 30 avril 2017

- Si vous avez une entreprise ou vous êtes un travailleur autonome, vous avez jusqu'au 15 juin pour produire votre déclaration d'impôt, mais jusqu'au 30 avril pour payer vos impôts.

- Votre conjoint et vous devez produire une déclaration

- Il existe des conventions fiscales entre le Canada et plusieurs pays pour éviter la double imposition (voir la liste en annexe)

- Vous pouvez produire de différentes façons :
 - Papier (obtenir les formulaires chez Desjardins ou dans les bureaux de poste)
 - Électronique via les logiciels ImpôtExpert ou ImpôtRapide
 - Prestataire de service (Bureau d'expert comptable)

Structure de la fiscalité canadienne (suite)

■ Votre départ de la France :

- Il y a une déclaration à faire du 1^{er} janvier à la date de votre départ
- Vous avez une déclaration à faire de la date de départ jusqu'au 31 décembre sur les revenus touchés en France. Ex : revenu immobilier +/- 13 000 euro de revenu imposable. Au Canada, vos crédits d'impôt non remboursables sont pro ratés
- En France, il y a des prélèvements libératoires sur les revenus de capitaux mobiliers
- La notion de gain en capital (plus-value) n'existe pas, car ils sont imposés comme un revenu.
- La vente d'une résidence secondaire est imposée à 34,5 % (19 % d'impôts et 15,5 % pour les prélèvements sociaux) sur la plus-value.

■ Les grandes différences en la France et le Canada:

- Au Canada, le principe est que chaque contribuable est responsable de s'imposer sur les revenus gagnés.
- En France on s'impose sur le net imposable et au Canada sur le brut
- En France, on n'atteint pas les plafonds sur les cotisations salariales.
- En France le foyer fiscal, est représenté par le mari, la femme ou le foyer (pacsé). Au Canada, l'imposition se fait par individu
- L'impôt est prélevé à la source au Canada contrairement à la France où on paie durant l'année suivante.
- Les acomptes sont fait selon deux méthodes, soit le tiers ou sur dix mois. Au Canada, les acomptes sont versés trimestriellement.

DÉTERMINATION DE VOTRE STATUT



Détermination de votre statut

- Un particulier résident au Canada plus de 183 jours est réputé être un résident fiscal canadien.

- La détermination du statut de résidence se divise en deux catégories :
 - Liens importants :
 - Domicile au Canada,
 - Le lieu de résidence du conjoint et des enfants.

 - Liens secondaires :
 - Biens personnels,
 - Liens sociaux,
 - Liens économiques,
 - Permis de conduire, passeport et assurance maladie.

VOTRE DÉCLARATION FISCALE



Votre déclaration fiscale

- Le formulaire de déclaration contient 7 sections
 - Identification
 - Revenus
 - Déductions
 - Crédits d'impôt non remboursables
 - Calcul de l'impôt
 - Crédits d'impôt remboursables
 - Signature

- Identification
 - Nom, adresse, numéro d'assurance social
 - Statut conjugal
 - Résident fiscal canadien, non résident
 - Formulaire T-1135 sur les biens étrangers dépassant plus de 100 000 \$

Votre déclaration fiscale (suite)

■ Revenus

- Au Canada, les résidents fiscaux canadiens s'imposent sur leurs revenus mondiaux

■ Catégorie de revenus

- Emploi
- Placements
 - Intérêts, dividendes ordinaires et déterminés et gain en capital
 - Exemption sur le gain en capital de résidence principale
- Pensions
 - Pension étrangère non imposable
- Revenus d'entreprise, de location, travailleurs autonomes
- Autres revenus

- Dépenses déductibles pour les revenus d'entreprises, de locations et de travailleurs autonomes.

Votre déclaration fiscale (suite)

■ Déductions

- Cotisations syndicales et professionnelles (au fédéral)
- REER
- Dépenses d'emploi
- Frais de déménagement
- Report de pertes
- Frais financiers
- Frais de garde (au fédéral : 5 000 \$ à 8 000 \$)

■ Crédits d'impôt non remboursables

- Crédit de base (11 474 \$)
- Crédit pour conjoint à charges
- Crédit pour famille monoparentale
- Crédit pour enfant handicapé
- Cotisations syndicales et professionnelles (au Québec)

Votre déclaration fiscale (suite)

■ Crédits d'impôt non remboursables (suite)

- Crédit pour frais médicaux (incluant contribution d'assurance médicament)
- Crédit pour frais de scolarité
- Crédit pour les activités sportives et artistiques
- Dons
- Crédit pour le transport en commun
- Crédit d'impôt pour les charges sociales retenues à la source
 - RRQ
 - A-E
 - RQAP

■ Règle du 90 %

- Non-résident fiscal doit avoir au moins 90 % de ses revenus mondiaux au Canada pour avoir droit aux crédits d'impôt non remboursables.

Votre déclaration fiscale (suite)

■ Calcul de l'impôt

- Crédits d'impôt sur les revenus de dividendes
- Contribution santé
- Assurance médicaments du Québec
- Fond de service de santé et régie des rentes du Québec

■ Crédits d'impôt remboursables

- Impôt retenu à la source
- Acomptes provisionnels d'impôts
- Frais de garde (Au Québec : 5 000 \$ à 9 000 \$) Taux crédit 26 % à 75 %
- Frais médicaux
- Prime au travail
- Montant excédentaire versé :
 - RRQ
 - A-E
 - RQAP

TAUX D'IMPOSITION



Taux d'imposition effectif

2016

Revenus	Fédéral		Québec		Impôt total	Taux effectif
30 000 \$	2 320 \$	7,73%	2 490 \$	8,30%	4 810 \$	16,03%
40 000 \$	3 573 \$	8,93%	4 090 \$	10,23%	7 663 \$	19,16%
50 000 \$	5 042 \$	10,08%	5 994 \$	11,99%	11 036 \$	22,07%
60 000 \$	6 754 \$	11,26%	7 994 \$	13,32%	14 748 \$	24,58%
70 000 \$	8 466 \$	12,09%	9 994 \$	14,28%	18 460 \$	26,37%
80 000 \$	10 177 \$	12,72%	11 994 \$	14,99%	22 171 \$	27,71%
100 000 \$	14 034 \$	14,03%	16 603 \$	16,61%	30 637 \$	30,64%
150 000 \$	25 130 \$	16,75%	29 423 \$	19,62%	54 553 \$	36,37%
200 000 \$	37 237 \$	18,62%	42 298 \$	21,15%	79 535 \$	39,77%

Taux d'imposition marginal

2016

Revenus annuels bruts	Fédéral	Québec	Taux marginal
0 \$ - 42 390 \$	12,53%	16%	28,53%
42 391 \$ - 45 282 \$	12,53%	20%	32,53%
45 283 \$ - 84 780 \$	17,12%	20%	37,12%
84 781 \$ - 90 563 \$	17,12%	24%	41,12%
90 564 \$ - 103 150 \$	21,71%	24%	45,71%
103 151 \$ - 140 388 \$	21,71%	25,75%	47,46%
140 388 \$ - 200 000 \$	24,22%	25,75%	49,97%
Supérieur à 200 000 \$	27,56%	25,75%	53,31%

Taux d'imposition (suite)

■ Tableau des intérêts et pénalités

Infractions	Fédéral	Québec
Défaut de produire une déclaration	5 % de l'impôt et 1 % par mois	5 % de l'impôt et 1 % par mois
Défaut de produire électroniquement	1 000 \$	1 000 \$
Faux énoncés ou omissions commises sciemment	50 % de l'impôt (min 100 \$)	50 % de l'impôt (min 1 000 \$)
Déclarations fausses ou trompeuses dans le but d'éluder l'impôt.	50 % à 200 %	Min. 2 000 \$ et Max. 1 000 000 \$
Défaut de retenir un impôt à la source	10 % à 20 % de l'impôt non retenu	15% de l'impôt non retenu
Défaut de remettre un impôt retenu à la source	1-3 jours : 3 % 4-5 jours : 5 % 6-7 jours : 7 % + 7 jours : 10 %	1-7 jours : 7 % 8-14 jours : 11 % + 14 jours : 15 %
Défaut de produire des déclarations de renseignements.	10 \$ à 75 \$ par jour, par déclaration (max. 10 000 \$)	25 \$ par jour, par déclaration (max. 2 500 \$)
Intérêts sur solde d'impôt à payer	5 %	6 %

AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT



Autres crédits d'impôts

■ Autres crédits d'impôt

■ Crédit pour les chercheurs ou experts étrangers

- Congé fiscal au niveau provincial dont le bénéficiaire direct est l'employé étranger. Ce congé fiscal est d'une durée maximale de 60 mois consécutifs et s'applique au salaire reçu par le chercheur étranger sur :
 - 100 % de son revenu imposable les deux premières années
 - 75 % la troisième année
 - 50 % la quatrième
 - 25 % la cinquième

■ Autres considérations :

- Le paiement des impôts par acomptes provisionnels
- La réception des avis de cotisations
- CELI (Compte d'Épargne Libre d'Impôt)

- <https://www.desjardins.com/particuliers/epargne-placements/regimes-fiscalement-avantageux/celi/?gclid=CObw8o7NttECFOgJaQodyosDIA>

Autres crédits d'impôts

- **Autres programmes sociaux**
 - Allocation canadienne pour enfants (ACE)
 - Soutien aux enfants
 - Crédit de TPS
 - Crédit pour la solidarité

VOUS ÊTES UN SALARIÉ



Vous êtes un salarié

- Norme du travail
 - Visiter www.cnt.gouv.qc.ca
 - Taux horaire minimum au Québec : 10.75 \$
 - Semaine normale de travail : 40 heures
 - Heures supplémentaires : majorées de 50 %
 - RVER (Régime volontaire d'épargne retraite)
 - Obligatoire en 2016 (+ 20 employés)
 - Vacances :
 - 4 % du salaire brut après 1 an
 - 6 % du salaire brut après 5 ans

RETENUES SUR SALAIRE

Exemples de calculs de paie

2017

Salaire brut annuel	35 000,00 \$	55 000,00 \$	75 000,00 \$	100 000,00 \$
RRQ	1 701,00 \$	2 781,00 \$	2 797,20 \$	2 797,20 \$
AE	570,50 \$	836,19 \$	836,19 \$	836,19 \$
RQAP	191,80 \$	301,40 \$	397,30 \$	397,30 \$
Sous-total charges sociales EMPLOYÉ	2 463,30 \$	3 918,59 \$	4 030,69 \$	4 030,69 \$
	7%	7%	5%	4%
Impôt Fédéral	5 250,00 \$	8 930,26 \$	13 330,26 \$	19 207,74 \$
Impôt Québec	5 600,00 \$	9 304,40 \$	13 304,40 \$	18 913,20 \$
Déductions totales EMPLOYÉ	13 313,30 \$	22 153,25 \$	30 665,35 \$	42 151,63 \$
	38%	40%	41%	42%
SALAIRE NET	21 686,70 \$	32 846,75 \$	44 334,65 \$	57 848,37 \$
RRQ	1 701,00 \$	2 781,00 \$	2 797,20 \$	2 797,20 \$
AE	798,70 \$	1 170,67 \$	1 170,67 \$	1 170,67 \$
RQAP	268,45 \$	421,85 \$	556,08 \$	556,08 \$
CNT	24,50 \$	38,50 \$	50,75 \$	50,75 \$
FSS (taux max)	1 491,00 \$	2 343,00 \$	3 195,00 \$	4 260,00 \$
CSST (selon taux pour le secteur d'activité)				
Vacances (min. 4%)	1 400,00 \$	2 200,00 \$	3 000,00 \$	4 000,00 \$
Congés fériés (8 jours / année)				
Contribution EMPLOYEUR	5 683,65 \$	8 955,02 \$	10 769,69 \$	12 681,82 \$
	16%	16%	14%	13%

Liens utiles

- Revenu Québec : <http://www.revenuquebec.ca/>
- Agence Revenu du Canada : <http://www.cra-arc.gc.ca/>
- Convention fiscale : https://www.fin.gc.ca/treaties-conventions/france_fra.asp
- CQFF : <https://www.cqff.com/>
- Banque du Canada : <http://www.banqueducanada.ca>
- Desjardins : <http://desjardins.com/NouveauxArrivants>

CONCLUSION



En résumé

Nous souhaitons ainsi aller au-delà du cadre des services traditionnellement offerts par la profession en authentiques conseillers et en véritables partenaires d'affaires.

Enfin, notre société est en mesure d'offrir à ses clients la gamme complète des services fiscaux et financiers requis pour votre arrivée au Canada.

Benoit Poudrette, CPA Auditeur, CGA

Associé

450-671-1000 (poste 259)

bpoudrette@ghcca.com



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !